

PIÉTONNISATION 2018

La rue Saint-Paul de nouveau piétonne!

Bonjour,

Comme par les années passées, en collaboration avec la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie vous permet cet été de vous réapproprier la rue **Saint-Paul, entre la rue du Marché-Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent**. Montréalais et touristes pourront magasiner, manger, prendre un verre et se balader sur la rue piétonne **du 15 mai au 4 septembre**. La rue Saint-Paul sera rouverte à la circulation le 5 septembre.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La rue de Vaudreuil sera mise à double sens durant la période de la piétonnisation, cependant les sept places de stationnement réservées aux résidents demeureront en place.

LIVRAISONS

Les livraisons doivent être effectuées entre 7 h et 11 h le matin, du lundi au vendredi.

DÉMÉNAGEMENT

Si vous prévoyez déménager cet été, nous vous invitons à vous procurer un permis d'obstruction du domaine public au moins 5 jours ouvrables à l'avance.

COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU RECYCLAGE

Durant la piétonnisation, les collectes des ordures ménagères et du recyclage demeurent inchangées. Les commerçants devront déposer leurs matières en bordure de rue entre 5 h et 8 h les jours de collecte.

BRUIT

Des mesures seront mises en place afin d'assurer la quiétude des résidents du secteur. Les musiciens ne seront pas autorisés à se produire sur la portion piétonnisée de la rue Saint-Paul. La SDC du Vieux-Montréal, l'arrondissement et le service de police poursuivront leur sensibilisation auprès des commerçants et des artistes afin que soit respectée la réglementation sur le bruit en vigueur.

Nous vous invitons à bien profiter de la piétonnisation!

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/villemarie